

COMPTE RENDU DES ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

LOUDEAC – 12 novembre 2016

Ouverture de séance 10h30 – et 10h45

Présents : DINAN – PORDIC – PLOUMILLIAU PLOULECH - SAINT BRIEUC – LOUDEAC – FREHEL – PLOUEZEC – BREST – QUIMPER – CONCARNEAU – PLOURIN LES MORLAIX – LOGONNA DAOULAS - SAINT POL DE LEON – CHATEAUNEUF DU FAOU – GUILERS – BOHARS – RIEC SUR BELON – PLOUGASNOU – TREMEOC – RENNES – REDON – CESSON SEVIGNE – PLEUMEULEUC – SAINT AUBIN DU CORMIER – BETTON – SAINT JACQUES DE LA LANDE – ACIGNE – VANNES – QUEVEN – KERVIGNAC – PLOERMEL – LORIENT ASAL – PEILLAC – LA VRAIE CROIX - ARZAL

Excusés/Absents : LANNION – LAMBALLE – PAIMPOL – PLOEUC SUR LIE – PLESLIN TRIGAVOU – PLENEUF VAL ANDRE – SAINT AGATHON – QUINTIN – ETABLES SUR MER – QUIMPERLE – PLOBANNALEC LESCONIL – PLOUNEOUR TREZ – GUIPAVAS – PLOUEDERN – CROZON – LANDIVISIAU – SAINT RENAN – PLOGASTEL SAINT GERMAIN – BRIEC DE L'ODET – QUERRIEN – CLOHARS CARNOET – LA ROCHE MAURICE – SAINT MALO – FOUGERES – RENNES CHR – DOMLOUP – DINARD – BECHEREL – RETIERS – GUICHEN – VITRE – SAINT AUBIN D'AUBIGNE – VERN SUR SEICHE – ST JOUAN DES GUERETS – HEDE – CHAVAGNE – VEZIN LE COQUET – CHATEAUBOURG – TINTENIAC – MUEL – LIFFRE – LAILLE – THORIGNE FOUILLARD – PONTIVY – JOSSELIN – BADEN – INZINZAC LOCHRIST – SARZEAU – MALESTROIT – AURAY – CLEGUEREC – SURZUR – PEAULE – VANNES TIR A L'ARC – ST AVE

Nombre de voix pour la ligue : 416

Nombre de voix des clubs présents : 177

ACCUEIL DU PRESIDENT

Le mot du président

Amies, Amis archers, je vous salue.

Jean Pierre Greciet, président de Ligue, accueille les participants et constate que compte tenu du nombre de clubs présents et de leurs voix respectives, le quorum n'est pas atteint. Conformément aux statuts, une nouvelle assemblée sera déclarée ouverte à 10h45. Aucun quorum n'est nécessaire. Cette assemblée générale extraordinaire a pour unique objet le vote de nouveaux statuts. Il propose de commencer à échanger sur les statuts proposés qui sont projetés sur écran géant.

Les modifications proposées ont été diffusées à tous les clubs et chacun en a pris connaissance avant la réunion. Quelques modifications/corrections sont apportées au projet (notamment correction de l'âge minimum pour entrer au comité directeur).

Le changement principal des statuts concerne le changement de type de scrutin qui passerait en scrutin de liste. Quelques présidents de club sont opposés à ce mode de scrutin. Après avoir permis à chacun de s'exprimer, le président de Ligue propose de scinder le vote des nouveaux statuts en deux points ; un premier point sur l'ensemble des statuts hors mis le mode de scrutin et un deuxième vote sur le mode de scrutin. Cette proposition fait l'unanimité des participants.

Le vote se fait par appel de chaque représentant des clubs pour le comptage des voix.

Résultat du vote :

Modification des statuts (hors mode de scrutin) :

Nombre de voix représentés : **177**

Pour : **177** Contre : **0** Abstention : **0**

Modification du mode de scrutin

Nombre de voix représentés : **177**

Pour : **132** Contre : **34** Abstention : **11**

Les nouveaux statuts sont adoptés et seront déposés en préfecture dans les plus brefs délais.

L'assemblée est close à 11h35.

Le Président : JP. GRECIET

La secrétaire : M. SALAUN-LE BAUT

LIGUE DE BRETAGNE DE TIR A L'ARC
Président
Jean-Pierre GRECIET
11, rue Dodds
29200 BREST

